



VILLENEUVE-SUR-LOT

Direction de la Communication

Communiqué

Vendredi 24 avril 2020

Coronavirus – CP 14 **Associations: versement anticipé des subventions**

Particulièrement conscients des problèmes traversés par le tissu associatif local et soucieux de sa pérennité ainsi que de ses emplois, le Maire et la municipalité -dont les mandats ont été prolongés- ont choisi de réagir. En application de l'ordonnance du 25 mars 2020 relative à l'adaptation des procédures pendant la période d'urgence sanitaire, les subventions de fonctionnement seront donc attribuées sans attendre le vote du budget dont la date limite a été repoussée au 31 juillet.

Dans la lignée des montants perçus en 2019, 195 associations du secteur social, sportif, culturel, philanthropique, etc. seront ainsi dotées par anticipation. Le montant global avoisine 490 000€. Les sommes seront versées d'ici fin mai 2020.

Bon à savoir : les associations villeneuvoises ont par ailleurs été destinataires de la newsletter municipale « La lettre de la vie asso » informant de l'aide d'urgence mise en place notamment par la Région.

ontacts presse

Yannick Lemarchand, Directeur de la Communication et de Cabinet – Mairie de Villeneuve / Agglo du Grand Villeneuvois
06 86 07 46 04/05 53 41 53 15 - y.lemarchand@mairie-villeneuve-sur-lot.fr